

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

~~~~~

Commune de **GUILLAUCOURT**

~~~~~

Département de la SOMME
Arrondissement de PÉRONNE
Canton de MOREUIL

Note de présentation brève et synthétique du **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

1-ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La commune est rattachée depuis le 1^{er} janvier 2017 à la Communauté de Communes de Terre de Picardie issue de la fusion entre la Communauté de Communes du Santerre et de la Communauté de Communes de Haute Picardie.

Selon les enquêtes de recensement de 2021 à 2025, la population de référence au 1^{er} janvier 2023 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026, s'élève à 391 habitants.

2-CADRE GÉNÉRAL

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif jusqu'en 2023 et à compter de 2024, le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire.

Le CFU retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et reste à réaliser) pour l'année 2025. Il est élaboré conjointement par l'ordonnateur de la collectivité, c'est à dire le Maire, et le comptable public (SGC de Montdidier).

Il remplace donc le compte de gestion et le compte administratif. Il doit être adopté par le conseil municipal au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le CFU avec respectivement la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement) et le recensement des travaux, des acquisitions d'équipements et leurs financements (section investissement).

Les opérations d'ordre budgétaire se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles peuvent être constatées soit à l'intérieur d'une même section du budget, soit entre les deux sections du budget.

La nomenclature comptable utilisée par la commune répond à l'instruction M57.

Le CFU 2025 a été adopté le 1^{er} avril 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie durant les heures d'ouverture.

3- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

LES RECETTES :

Les recettes de fonctionnement regroupent les sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de la salle des fêtes, loyer des logements communaux...) et aux impôts locaux et taxes.

Pour l'année 2025, elles sont réparties de la manière suivante :

Recettes de gestion courante	Chapitre 70	Production de services, domaine, ventes diverses : Vente de bois, concessions au cimetière, redevance d'occupation du domaine public, indemnité secrétariat AFR de Guillaucourt et de Bayonvillers, dotation La Poste, régie voyage annuel	19 809,47 €
	Chapitre 73	Impôts et taxes : FPIC, fraction de TVA	7 070,00 €
	Chapitre 731	Fiscalité locale : Impôts directs locaux, Imposition Foncière Forfaitaire des Entreprises de Réseaux, Taxe additionnelle aux droits de mutation	75 630,26 €
	Chapitre 74	Dotations et participations : Dotations de l'Etat, Fonds de Compensation de la TVA, fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, reversement par Terre de Picardie de la compensation part salariale	59 085,21 €
	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante : Locations salle des fêtes, logements communaux et charges locatives, fermages, libéralité reçue	18 336,59 €
	Chapitre 76	Produits financiers : parts sociales	0,47 €
	Chapitre 77	Produits spécifiques : cession bien immobilier, mandats annulés	1 037,25 €
Total des recettes réelles			180 969,25 €
Recettes d'ordre	Chapitre 042	Opération d'ordre entre section : vente parcelle	1,85 €
	Total des recettes d'ordre		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			180 971,10 €

La variation par rapport à 2024 est de -3 818,38€, soit -2,07%. Cette diminution par la diminution de la fiscalité locale directe et des dotations de l'État.

LES DÉPENSES :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de fournitures administratives et produits d'entretien, les subventions versées aux associations.

Pour l'année 2045, elles sont réparties de la manière suivante :

Dépenses de gestion courantes	Chapitre 011	Charge à caractère général : eau, électricité, téléphone, frais postaux, fournitures administratives et d'entretien, contrat de prestation de service (Adico, Somme Numérique), entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, de la voirie, maintenance (Logicom, TE80, SIEP du Santerre, ARD Incendie, Horloges Huchez, Lavolet Informatique), assurances, fêtes et cérémonies, taxe foncière	54 055,37 €
	Chapitre 12	Charges du personnel : salaires et charges sociales, Ircantec, CNRACL, assurance statutaire, missions temporaires avec le CDG80	38 320,13 €
	Chapitre 65	Autres charges de gestion courante : Indemnités des élus, charges sociales, contribution SDIS 80, subvention versées aux associations	44 328,62 €
	Chapitre 67	Charges spécifiques : Titre ATC France annulé sur l'année précédente	2 245,45 €
	Chapitre 014	Atténuations de produites : Mécanisme de péréquation : Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), Fond de Péréquation des ressources intercommunales et intercommunales (FPIC)	17 309,00 €
	Total des dépenses réelles		
Dépenses d'ordre	Chapitre 042	Dotations aux amortissements : éclairage public, assainissement et voirie	1 447,61 €
	Total des dépenses d'ordre		
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			157 706,18 €

La variation par rapport à 2024 est de +15 607,44€, soit +10,98%. Cette augmentation résulte :

- Des travaux de voirie dans la rue du Maréchal,
- De la maintenance supplémentaire de LOGICOM pour le passage au compte financier unique imputé sur l'année 2025,
- De la maintenance de l'ordinateur de la mairie pour le passage à Windows 11,
- De l'augmentation des frais d'assurance, téléphonie et des charges CNRACL.

Les dépenses de fonctionnement représentent sur le budget 2025 :

- Les charges générales (chap 011) : **34% du budget**
- Les charges du personnel, des élus et les subventions allouées (chap 012 et 65) : **53% du budget.**

- Le prélèvement du FNGIR et du FPIC (chap 014), titre annulé (chap 67) = **12% du budget.**
- Les opérations d'ordre de cession et amortissements (chap 042) = **1% du budget.**

Le résultat de fonctionnement fait donc apparaître un excédent de 23 263,07€ pour l'année 2025.

4- LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou à long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

LES RECETTES :

Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales, perçues avec les permis de construire (taxes d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets communaux.

Pour l'année 2025, elles sont réparties de la manière suivante :

Recettes d'investissement	Chapitre 13	Subventions d'investissement : Subvention du Conseil Départemental Subvention du groupe La Poste	22 553,00 €
	Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves : Fonds de compensation de TVA, taxe d'aménagement	4 986,74 €
Total des recettes réelles			27 539,74 €
Recettes d'ordre	Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section : Amortissement et cession	1 447,61 €
	Total des recettes d'ordre		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			28 987,35 €

La variation par rapport à 2024 est de -14 266,77€, soit -32,98%.

Le Fonds de Compensation de la TVA est calculé sur les travaux de l'année N-2. En 2023, la commune a réalisé moins de travaux, ce qui a entraîné une diminution par rapport à l'année précédente.

Les recettes de fonctionnement pour 2025 regroupent :

- le versement des subventions du Conseil Départemental pour les travaux de rénovation de la façade de l'agence postale communale et l'installation des garde-corps à la mairie et à la salle des associations ; ainsi que de la subvention du groupe La Poste pour les travaux d'aménagement de l'agence postale communale. (chap 13).
- Le fonds de compensation de TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2023, ainsi que la taxe d'aménagement suite aux dossiers d'urbanisme (chap 10).
- L'amortissement des installations d'assainissement, de voirie et d'éclairage public, et la cession d'une partie de la parcelle de la salle des fêtes (chap 040).

LES DÉPENSES :

Les dépenses d'investissement regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune : acquisition de matériel, mobilier, études et travaux...

Pour l'année 2025, elles sont réparties de la manière suivante :

Dépenses d'équipement	Chapitre 21	Immobilisations corporelles : Aménagement rue de la Gare, réfection voirie rues communales, aménagement agence postale, achat ordinateur portable et accessoires	364 637,05 €
		Total des dépenses d'équipement	
Dépenses d'ordre	Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections : Cession parcelle de la salle des fêtes	1,85 €
		Total des dépenses d'ordre	
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			364 638,90 €

La variation par rapport à 2024 est de +264 988,14€, soit +260,43%.

Cette augmentation est expliquée par :

- Les travaux effectués : aménagement de la rue de la Gare, la réfection de la voirie rue du Carrefour.
- Le matériel et mobilier : achat d'une armoire froide pour la salle des fêtes. Pour l'agence postale communale : achat d'un ordinateur portable, tableau d'affichage, store, ventilateur, étagères.

Le résultat d'investissement fait donc apparaître un déficit de 335 651,55€ pour l'année 2025.

LES RESTES À RÉALISER :

En 2025, des restes à réaliser ont été intégrés au CFU :

- **En dépenses d'investissement pour un montant de 2 364,00€ :**
Mission du maître d'œuvre VERDI pour les travaux d'aménagement rue de la Gare : 1 200,00€,
Achat du ballon d'eau chaude pour la salle des fêtes : 1 164,00€.
 - **En recettes d'investissement pour un montant de 113 571,05€ :**
Pour les travaux d'aménagement de la rue de la Gare :
 - Subvention du Conseil Département : 99 076,00€
 - Subvention de Terre de Picardie : 11 250,05
- Pour les travaux de rénovation des voiries communales (rue du Maréchal et rue de la Prairie : 3 245,00€

5- EFFECTIF DE LA COLLECTIVITÉ :

La commune emploie :

- Deux adjoints techniques territoriaux à temps non complet (catégorie C) :
 - 1 agent avec une quotité horaire hebdomadaire à 4 heures,
 - 1 agent avec une quotité horaire mensuelle à 2 heures.
- Un adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet (catégorie C) avec une quotité horaire hebdomadaire de 29,50 heures réparties :
 - 17,50 heures pour la mairie de Guillaucourt,
 - 12 heures pour l'agence postale communale de Guillaucourt.

Le Maire,

Ludovic KUSNIERAK

